

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE
LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
13 décembre 2022

PUBLIE LE : 19 DÉC. 2022

Délibération n°221213-1 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le sept décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE TITULAIRE Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Claude CABOCEL, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Isabelle DE TONQUEDEC, DELEGUEE TITULAIRE Murielle CHARLES-BERETTI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Jacques LACHETEAU, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Agnès BUSQUET, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	François ROUSSEL-DEVAUX, DELEGUE TITULAIRE Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Romarc LENOIR, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Jean-Bernard BISSON, DELEGUE TITULAIRE Christine GOTTI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

LE PECQ / MAREIL-MARLY

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Mehdi BOUCHEMMAMA, Responsable du SIA
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	8
QUORUM	:	9
<i>Délégués présents</i>	:	10
<i>Pouvoirs</i>	:	2
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	12

SIA / CS -221213-1

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE DU 14 JUIN 2022

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU l'article 23 du règlement intérieur du SIA ;

CONSIDERANT que le procès-verbal de la séance du 14 juin a été transmis aux délégués lors de l'envoi du dossier.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE, sans ajout ni modification, le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 16/12/2022

Transmis en préfecture et affiché le 19/12/2022

Isabelle DE TONQUEDEC
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme



Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal